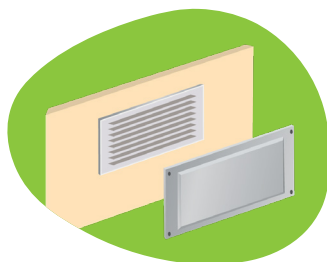


Exemples de mesures de protection

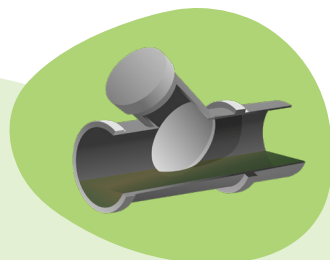
Occultation d'aération



Pose de batardeaux



Clapet anti-retour



Des mesures à mettre en œuvre pour protéger votre bien

Le dispositif ALABRI s'appuie sur la réglementation des Plans de Prévention des Risques inondation (PPRI), élaborés par l'État.

Votre diagnostic évalue précisément l'exposition au risque de votre bien et aboutit à une liste de mesures structurelles et organisationnelles qui sont à effectuer pour adapter votre bâti aux inondations.

La réalisation de certaines mesures structurelles peut être rendue obligatoire par le PPRI en vigueur sur votre commune.

Sans la mise en œuvre de ces mesures de protection, le bâti reste vulnérable aux inondations.

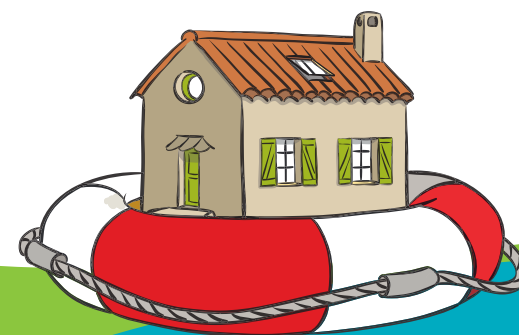
Suite à votre diagnostic inondation,
réalisez vos travaux subventionnés jusqu'à 100 %

Nous vous accompagnons !

 07 66 59 85 74

 alabriceze@mayane.eu

Conception et réalisation :  Mayane



Les étapes de l'accompagnement Travaux

Étape 1

Création du dossier de demande de subvention



Contactez les entreprises

Contactez des entreprises pour obtenir des devis pour les travaux préconisés dans votre rapport de diagnostic inondation.



Réunissez les documents à transmettre à votre diagnostiqueur référent



Contactez votre diagnostiqueur référent

Contactez votre diagnostiqueur référent pour établir le dossier de subvention.



Attention :

Ne signez aucun devis ni bon de commande. Si l'opération est commencée avant le dépôt du dossier, aucune subvention ne pourra être accordée.

Étape 2

Étude de votre dossier et lancement des travaux

MAYANE

Envoi de votre dossier aux financeurs



Partenaires financeurs



Réception de l'accusé de réception

→ Dossier complet
mais accord à confirmer



Réception des accords d'attribution
(arrêté préfectoral et courrier d'attribution)

→ Montant accordé



Démarrage des travaux

À ce stade, il est possible de demander une **avance de 30 %** du montant accordé par l'État. **Des demandes d'acomptes** peuvent également être sollicitées au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.

Étape 3

Versement des subventions



Fin de travaux



Envoi au diagnostiqueur des photos et des factures acquittées, datées et signées par les artisans



Mayane envoie votre dossier aux financeurs



Versement des subventions